

COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR :

- Voyage scolaire;
- Projet mosaïques 2018;
- Convention aménagement itinéraire cyclable ;
- Délaissé Rue de la Croix de Faux-Coeur : modification surface cédée ;
- Taxes communales 2018 ;
- Votes des budgets primitifs 2018 (commune, développement économique et port)
- Budget assainissement :
 - dissolution et reprise des résultats dans le budget principal : décision modificative ;
 - transfert des résultats au SIAEPA du Bourgeois : décision modificative ;
 - inventaire et emprunts transférés au SIAEPA du Bourgeois.
- Questions diverses.

Etaient présents: Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Germain, Guénais , Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, Baudet, Girault, Picard

Absent excusé : M. de Boisséson qui rejoindra plus tard ses collègues, sans avoir pu participer aux votes.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 9 avril 2018, à 20 heures dans la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Mme le Maire fait l'appel des conseillers et demande l'approbation du compte-rendu du précédent conseil, qui est adopté à l'unanimité.

- Voyage scolaire :

Mme Goutte expose au Conseil que les élèves des Cours Moyens 1 et 2 et leurs camarades de Cours Élémentaire 2ème année (23 élèves), ont un projet de voyage pédagogique au Puy du Fou, du 14 au 15 juin 2018. Le montant total (voyage, nuitée, visite, repas, spectacle...) s'élève à 3 200€. Une participation financière sera demandée aux familles. L'enseignante, demande une participation de la Commune, pour la prise en charge du transport en autobus, dont le coût est de 1 335€.

Délibération acceptée à l'unanimité, en faveur de la prise en charge du transport scolaire pour la somme de 1 335€ (11 voix pour).

- Projet mosaïques 2018 :

Mme Baudrais a adressé une lettre en mairie où elle informe de la poursuite de son projet mosaïques. Elle est en attente d'autres devis plus décisifs, car ceux déjà en sa possession, sont trop élevés. Elle informe que le projet du bateau demandera beaucoup de main d'oeuvre... et que l'inauguration des œuvres, si tout va bien, aura lieu en septembre prochain ; affaire à suivre.

Cette question, purement informative, ne donnait pas sujet à délibération.

- Convention aménagement itinéraire cyclable :

Mme Braud indique que le Conseil Départemental souhaite passer une convention relative à l'aménagement de l'itinéraire cyclable départemental entre Cubzac les Ponts et Blaye (itinéraire national V80 « Le Canal des 2 Mers à Vélo »). L'objet est l'implantation de panneaux de signalisation directionnelle, spécifiques sur l'itinéraire cyclable départemental validé par les communes traversées. Ces panneaux concernent des routes départementales, des voies communales renseignées sur le plan annexé à la convention.

Le Département assure la fourniture et la pose des panneaux, ainsi que le suivi de leur entretien.

Les communes traversées s'engagent à garantir une chaussée en bon état de roulement pour les cyclistes (revêtue à minima en enduit bicouche), et assurent la gestion et l'entretien des voies communales empruntées par l'itinéraire cyclable départemental..

L'itinéraire pour Plassac, n'empruntant pas la D 669 (trop dangereuse), passera par Lers , Fallot, les

Claoux, la Route de Beaumont.

La route des Claoux, dans ce sens de circulation, est en sens interdit, et manque de visibilité dans l'autre sens. Il conviendra de la retirer de l'itinéraire mentionné sur le plan et de la remplacer par la route de Beaumont ou celle de Compostelle. Le Conseil Départemental a été saisi de ces modifications.

Délibération approuvée à la majorité (9 voix pour, 2 abstentions : M.Girault, et M.Gaudinière -qui pense que la D669 est moins accidentogène -), sous condition de modification, concernant la Route des Claoux.

- Délaissé de la Rue de Faux-Coeur: modification surface cédée :

Mme le Maire confirme les erreurs dues à une régularisation cadastrale, relevées par M.Fonteyne, géomètre chargé de l'arpentage de la parcelle Rue de la Croix de Faux-Coeur.

La surface réelle cédée est bien de 70 m². Le prix fixé est bien celui retenu lors de la délibération du conseil municipal du 6 novembre 2017 (20 €/m²).

Délibération approuvée à l'unanimité de prendre acte de la surface modifiée de 70 m² (11 voix pour).

- Taxes communales 2018 :

Mme le Maire propose aux Conseillers de ne pas augmenter le taux des taxes 2018 et de maintenir celui de 2017, comme suit :

- Taxe d'Habitation : 9,09 %
- Taxe Foncière Bâti : 13,45 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34,16 % .

Délibération approuvée à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes et maintenir celui de 2017 (11 voix pour).

- Votes des Budgets Primitifs 2018 (commune, développement économique, port) :

Mme le Maire donne lecture des Budgets Primitifs 2018 (Principal et Annexes) :

Budgets Primitifs	Section Investissement		Section Fonctionnement/Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal Commune	202 567,97 €	202 567,97 €	753 701,93€	753 701,93 €
Annexe Port	31 000,00 €	31 000,00 €	38 987,82 €	38 987,82 €
Annexe Développement Economique	12 238,84 €	12 238,84 €	32 811,36 €	32 811,36

Délibération approuvée à l'unanimité en faveur des budgets primitifs, Principal et Annexes pour l'année 2018 (11 voix pour).

- Budget Assainissement :

- dissolution et reprise des résultats dans le budget principal: décision modificative :

La Communauté des Communes de Blaye a décidé (5juillet 2017) d'ajouter au titre de ses compétences, la compétence «assainissement collectif» qui a été validée (arrêté préfectoral du 18 décembre 2017) et qui a pris effet le 1er janvier 2018.

Il est donc nécessaire de dissoudre le service annexe d'assainissement collectif de la Commune de Plassac et de reprendre les résultats dans le budget principal.

Par délibération du conseil municipal du 26 février 2018, les résultats de clôture du budget annexe d'assainissement collectif ont été constatés comme suit :

- En section d'exploitation : + 46 782,22 €
- En section d'investissement : + 8 747,59 €.

Les restes à réaliser, directement repris par le S.I.E.P.A., ont été constatés comme suit :

- En dépenses d'investissement : 11 086,04 €
- En recettes d'investissement : 0,00 €.

Les écritures comptables se traduisent donc ,

à l'article 002, par un excédent du résultat de fonctionnement de + 46 782,22 €
 et à l'article 001, par un excédent du résultat d'investissement de + 8 747,59 €.

Délibération adoptée à l'unanimité pour approuver la dissolution du budget annexe d'assainissement collectif (11 voix pour) et

Délibération adoptée à l'unanimité pour approuver la reprise des résultats du budget annexe d'assainissement collectif dans le budget principal de la Commune de Plassac (articles 002 et 001, avec 11 voix pour).

- transfert des résultats du S.I.A.E.P.A. du Bourgeais : décision modificative :

La Communauté des Communes de Blaye devenant adhérente au S.I.A.E.P.A. du Bourgeais en matière d'assainissement collectif, le Conseil municipal décide de dissoudre ce budget et en autorise la reprise des résultats au budget principal de la Commune de Plassac.

Ce transfert des résultats s'effectue comme suit :

- En section d'exploitation : + 46 782,22 €
- En section d'investissement : + 8 747,59 €.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 voix pour) de transférer les résultats du budget d'assainissement au S.I.A.E.P.A.,

- En section d'exploitation : + 46 782,22 € au Compte 678 (dépenses de fonctionnement)
- En section d'investissement : + 8 747,59 € au Compte 1 068 (dépenses d'investissement).

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution inv. reporté	8 747,59 €	
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	8 747,59 €	
D 1068 : Excédent de Fonctionnement		8 747,59 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		8 747,59 €
D 678 : Autres charges exceptionnelles :		46 782,22 €
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles		46 782,22 €
R 002 : Excédent reporté Fonctionnement		46 782,22 €
TOTAL R 002: Excédent antérieur reporté Fonct		46 782,22 €

- inventaire et emprunts transférés au S.I.A.E.P.A. du Bourgeais :

Imputation Budget Annexe Assainissement	Valeur d'origine	Amortissement cumulé	Valeur nette au 01/01/2018	Imputation budget principal
13 111	120 416,72 €	8 902,00 €	111 514,72 €	1 311
13 118	1 240,07 €	744,00 €	496,07 €	1 311
1 312	6020,48 €	4 513,50 €	1 506,98 €	1 312
1 313	196 393,29 €	28 343,97 €	168 049,32 €	1 313
2 088	6 517,19 €	6 517,19 €	0,00 €	2 088
2 111	1 280,00 €	0,00 €	1 280,00 €	2 111
2 121	53 309,16 €	15 848,00 €	37 461,16 €	2 121
21 532	1 284 869,72 €	374 504,44 €	910 365,28 €	21 532
21 562	76 295,61 €	75 413,78 €	881,83 €	21 578
TOTAL	1 746 342,24 €	514 786,88 €	1 231 555,36 €	

Les emprunts sont arrêtés , comme suit, au 01/01/2018 :

Année	N° emprunt	Durée	Montant emprunté	Banque	Capital restant dû au 01/01/2018
2009	8549881	20 ans	50 000,00 €	Caisse d'Epargne	31 919,66 €
2017	0999683	20 ans	50 000,00 €	Caisse d'Epargne	50 000,00 €
<u>TOTAL</u>					<u>81 919 ,66 €</u>

Il est proposé au Conseil municipal de transférer l'inventaire du budget annexe de l'assainissement collectif (sauf le 2 088) et les deux emprunts contractés, au S.I.A.E.P.A du Bourgeais.

Délibérations approuvées à l'unanimité (11 voix pour) :

- **transfert de l'inventaire du budget annexe de l'assainissement collectif } au S.I.A.E.P.A**
- **transfert des emprunts contractés } du Bourgeais.**

- *Questions diverses :*

M.Baudet attire l'attention sur le montant des factures d'eau qui risquent de subir une hausse conséquente. Il reste encore des travaux à faire sur le réseau d'eau, qui vont générer des investissements. Il a constaté que des déchets sauvages ont encore été laissés n'importe où (remorque sans essieu, végétaux dans des sacs poubelle).

M.Picard demande si le remplacement d'un de nos Agents communaux est prévu quand celui-ci sera en congé, pour arroser les fleurs du village. Réponse : oui.

M.Gaudinière informe de l'absence d'acquéreurs de l'Ancienne Mairie ; quant à la modification de la Place de l'Eglise, le projet est accepté par les Bâtiments de France et validé par le S.D.E.E.G., mais avec deux remarques dont il faut tenir compte: moins de pavage autour du monument et réduction d'un massif de fleurs pour lui donner une forme plus rectiligne. Le Cabinet ECTAUR doit être contacté. L'achat de poubelle et bancs incombe à la Commune.

M.Baudet pense que les appels d'offres aux Entreprises pourraient se faire en juin, juillet, ou septembre prochains et qu'une réunion avec les riverains est nécessaire.

Concernant la taxe GEMAPI, la somme énoncée (40 €) semble devoir être revue et il n'est pas encore précisé si elle sera demandée par foyer fiscal ou par habitant.

Concernant les inondations de janvier 2018, les risques GEMA ont été pris en compte, mais pas les PI. Le Syndicat du Moron et Adour Garonne ayant mal anticipé le Budget 2017, l'Etat reprend l'argent qu'il a mis et il n'y a pas suffisamment d'informations pour signer une motion.

M.Gaudinière rend compte de la réunion entre les dirigeants du Club d'Escrime, le représentant de la Sous-Préfecture et les élus plassacais. Les escrimeurs vont prendre en charge tous les travaux de réhabilitation de la salle (bardages, isolation, porte, fenêtres, peintures...); la Commune devra prévoir un accès parking aux personnes à mobilité réduite, en face de la Forge. Une convention Club/Commune va être signée pour dix ans. De nombreuses possibilités, en plus de la pratique de l'escrime, seront offertes au public (réinsertion après maladie)...Ce sera un atout supplémentaire pour Plassac, car ce sera la seule salle d'escrime de la Haute Gironde.

M.Girault s'interroge quant à la consommation de chauffage et son coût. Qui va payer la facture? La Commune ou le Club? Ceci fera l'objet d'un débat ultérieur, en fonction de la consommation effective.

M.Girault constate des trous énormes sur les routes et voies communales et demande pourquoi il n'y a pas de tables de pique-nique à l'aire de jeux du City Stade. Cette question sera à l'étude prochainement.

Mme Germain suggère de, peut-être, reconsidérer le montant des subventions données aux Associations, en fonction de leur investissement pour la commune.

Mme Bernaud pense qu'il faut responsabiliser les uns et les autres.

Mmes Barras et Bernaud remarquent que les chemins (secteur Fallot, Bellevue, Brignon) devraient être fauchés et nettoyés.

Mme Braud conclut en donnant des informations générales, relatives aux mois de mars et

avril.

Début mars, elle a assisté à une réunion entre les représentants du Diocèse et les élus, au Centre Beaulieu, Rue St Genès, à Bordeaux. Cette réunion, première du genre, apporta de nombreux éléments de réflexion sur la collaboration Eglise /Commune.

Le 13 mars, l'Agent en congé de maladie, réintérait sa fonction, en mi-temps thérapeutique, jusqu'au 13 juin (date de nouveaux contrôles). L'emploi du temps aménagé (8h30- 13h30, avec pause déjeuner), concerne les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi où l'agent assiste la maîtresse dans sa classe, assure la surveillance des récréations du matin et de la pause méridienne.

Le 14 mars, avait lieu le Comité de Pilotage des Ateliers du Mascaret, dont le bilan est positif, à tous les Ateliers.

Mme Braud a également assisté à une Conférence sur la Jeunesse à Bourg, aux Assemblées Générales du Crédit Agricole et de Groupama, et à une rencontre sur le thème VéloRoute, où elle représentait Plassac.

Fin mars (le 29) , les enfants de l'école fêtaient leur Carnaval sous le soleil; de nombreuses pâtisseries confectionnées par les parents, accompagnées de boissons offertes par la Coopérative Scolaire les attendaient.

Les T.A.P. continuent pour le dernier cycle(avril à juillet), avant de disparaître définitivement. Ce sont les mêmes activités qui sont prodiguées, mais les animateurs changent de groupes d'enfants .

Bonne nouvelle ! La nouvelle organisation du temps scolaire pour Plassac(lundi, mardi, jeudi, vendredi: semaine à 4 jours) et les nouveaux horaires à partir de septembre(8h45-12h et 14h-16h45, avec garderie de 7h30 à 8h35 et 16h45 à 18h30), sont validés par les instances académiques.

Ils respectent en tous points les conditions requises.

Dernière annonce : Mme Braud donne rendez-vous le 10 avril 2018, à 10h, en Mairie pour la préparation du Marathon des Vins de Blaye Côtes de Bordeaux, qui aura lieu le samedi 12 mai 2018.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud .